

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DÉCEMBRE 2018**

### **2018/ 83- DÉCISION MODIFICATIVE N° 4**

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section investissement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART (pouvoir) - M. CAUX (pouvoir) –  
Mme KEIGNART (pouvoir) – M. DUEZ – M. MOMBOISSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme